



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 20 Février 2008

Date de la convocation 13 février 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontais
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M. Jean Noël SATGER, M. Jean Marie FERRIERES, Mme Françoise REVERTE Aspiran  M, Alain MATHIEU, Cabrières  Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, M. Jacques BORE,  M. Sylvain MALBEC, M Jean Louis BAUDAILLER, Canet  M. Jean Claude LACROIX, M. Jean Luc GABORIT, Ceyras  M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Mme Michèle BONNAL, Mme Odile TIERS, Clermont L'Hérault  Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons  M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian  M Jacques FUZIER, Mme Noëlle GROS, Octon  M. Robert .ARNOU, Jean Jacques LEBREAU, Paulhan  M Jean Luc BIROUSTE, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan  M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret  Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc  Mme Nicole ALESSANDRI</p>		<p><b>Procuration :</b></p> <p>M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA  MM. Francis GAIRAUD à M. Alain MATHIEU  M. Xavier GARCIA à M Sylvain MALBEC  M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE  Mme Colette TOUILLIER à M. René GALTIER  M. Alain BASCOUL à Mme Odile TIERS  MM. Olivier BRUN, à Mme Christiane MIRET  M Jean Luc CACERES à M. André RUAS</p>

**Objet : Service « Petite enfance » – Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent administratif qualifié avec le centre communal d'action sociale de CLERMONT L'HERAULT –**

Madame FONT rappelle que par délibération en date du 31 janvier 2007 le conseil communautaire a approuvé une convention avec le centre communal d'action sociale (CCAS) de CLERMONT L'HERAULT pour la mise à disposition de Madame Monique RIVIERE, agent administratif qualifié, dans le cadre du transfert du service d'accueil Régulier Familial.

Elle ajoute que cette convention de mise à disposition arrive à échéance au 31 janvier 2008, et qu'il convient de procéder à son renouvellement aux conditions suivantes :

- Mise à disposition de Madame Monique RIVIERE du 1<sup>er</sup> février 2008 au 30 mai 2008, pour 3 heures hebdomadaires.
- Les salaires et charges correspondant au temps de travail consacré à la Communauté de Communes seront remboursés par celle-ci, sur présentation d'un titre de recettes trimestriel.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Madame FONT, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de CLERMONT L'HERAULT pour la mise à disposition de Madame Monique RIVIERE, telle que présentée ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO